Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Affiché le
ID : 026-212602940-20221121-D202253-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, REY Christian.

Date de convocation : 14 novembre 2022 Date d'affichage : 14 novembre 2022

Absents représentés : Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 53-2022 – DECISION MODIFICATIVE N°01-2022

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Bardoux.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre 014 – Fonctionnement dépenses – Compte 739223- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+150.00	
Chapitre 011 – Fonctionnement dépenses - Compte 6261 – Frais affranchissement		-150.00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE et ACCEPTE** la décision modificative n°01-2022 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre 014 – Fonctionnement dépenses – Compte 739223- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+150.00	
Chapitre 011 – Fonctionnement dépenses - Compte 6261 – Frais affranchissement		-150.00

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Et ont signé les membres délibérants
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme